

74/2022
HCH

REPUBLIQUE FRANCAISE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

Séance du 20 octobre à 20h30, à la mairie, sous la présidence de Mme Marie-Claire MONNIN, maire, sur convocation en date du 14/10/2022.

Nombre de conseillers en exercice : 10 – Quorum : 6

Étaient présents : ARTEL Laëtitia, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, JUGUET Yann, MERCIER Michel, MONNIN Marie-Claire, PICHON Céline, ROLET Jean-Yves.

Absents excusés : GRASSA Martine (procuration à MERCIER Michel), MARION Pierre-Alain.

Secrétaire de séance : JUGUET Yann.

Approbation du procès-verbal de la séance du 22/09/2022 à l'unanimité. Quorum atteint.

ORDRE DU JOUR

1. Eau : avenant à la facture de l'entreprise Goguely
2. Eau : décision modificative budgétaire
3. Bois : renouvellement adhésion PEFC
4. Salle des fêtes : forfait chauffage pour les locations
5. SIVOM : départ en retraite Eric
6. Sécurisation rue des Tours : demande d'aide au département

POINTS A VOIR

- Travaux à la Cure
- Cérémonie du 11 novembre
- Bulletin municipal
- Colis de Noël
- Site internet

COURRIERS DIVERS

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

ORDRE DU JOUR

1. Eau : avenant à la facture de l'entreprise Goguely

M. JL Godard explique que lors des travaux de raccordement d'une habitation Grande rue sur la conduite principale d'eau, la recherche de la conduite engendre un surcoût de 2769.60€ TTC. Il convient de valider l'avenant de l'entreprise Goguely.

Accord à l'unanimité.

Délibération n°76/2022 télétransmise en sous-préfecture le : 27 octobre 2022

Publiée sur le site internet de la commune le : 27 octobre 2022

2. Eau : décision modificative budgétaire

Suite au surcoût évoqué précédemment, Mme le Maire informe qu'il y a lieu de prendre une décision modificative budgétaire car cette dépense n'était pas prévue au budget primitif.

Accord à l'unanimité.

Délibération n°77/2022 télétransmise en sous-préfecture le : 27 octobre 2022

Publiée sur le site internet de la commune le : 27 octobre 2022

Une décision modificative est également à enregistrer en contrepartie dans le budget principal. Accord à l'unanimité.

Délibération n°78/2022 télétransmise en sous-préfecture le : 27 octobre 2022

Publiée sur le site internet de la commune le : 27 octobre 2022

3. Bois : renouvellement adhésion PEFC

L'adhésion de 5 ans à la certification PEFC arrive à échéance le 31/12/2022. Il est nécessaire pour la commune de renouveler son engagement pour valoriser les bois de la commune lors des ventes, accéder aux aides publiques en lien avec la forêt, bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt et participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives. La contribution financière pour 5 ans est de 0.65€/ha + 20€ de participation forfaitaire, soit 87.25€.

Accord à l'unanimité.

Délibération n°79/2022 télétransmise en sous-préfecture le : 27 octobre 2022

Publiée sur le site internet de la commune le : 27 octobre 2022

4. Salle des fêtes : forfait chauffage pour les locations

Au vu de l'augmentation importante du coût des énergies, Mme le Maire évoque la nécessité de voter un forfait chauffage à facturer aux locataires de la salle des fêtes. Ce forfait s'appliquera à compter de ce jour et dès lors que la chaudière sera en service. Le tarif à appliquer doit tenir compte de la durée de location, Mme le Maire propose un forfait de 30€/jour pour les locations hors réunion d'association et recueille l'avis de chaque élu à ce sujet, les conseillers conscients de la hausse des coûts valident ce tarif.

Accord à l'unanimité.

Délibération n°80/2022 télétransmise en sous-préfecture le : 27 octobre 2022

Publiée sur le site internet de la commune le : 27 octobre 2022

5. SIVOM : départ en retraite Eric Grandmaison

M. Joël Bole, Président du SIVOM, prévoit d'organiser un pot de départ le samedi 26 novembre en fin de matinée, les conseillers municipaux des communes membres sont invités ainsi que les anciens maires et délégués. Il propose de faire un cadeau à M. Grandmaison qui s'est toujours dépensé avec sérieux et générosité dans ses tâches auprès du SIVOM, une participation est attendue de chaque commune.

Mme le Maire informe que la commune de Levier n'a pas répondu favorablement à cette demande, estimant qu'il appartient au SIVOM de prendre en direct le coût et non aux communes membres, et évoquant une trop grande disparité de traitement avec les autres agents employés. Les autres membres n'ont pas fait part de leur avis, Mme le Maire donne la parole aux conseillers qui s'entendent tous pour dire que la cérémonie et le cadeau sont à supporter par le SIVOM. Les éléments transmis par le SIVOM ne permettent pas de prendre une délibération.

6. Sécurisation rue des Tours : demande d'aide au département

M Coulet du STA s'est rendu sur place le 11 octobre, en présence de JL Godard, JY Rolet, Y Juguet, M Mercier, pour tracer la zone. La solution la plus efficace et durable à moindre coût est celle d'un terre-plein avec bordures et arbustes nécessitant peu d'entretien. Les demandes de devis sont en cours. La sollicitation d'aide financière au département se fera en même temps que le choix de l'entreprise.

Une réflexion est à engager sur le carrefour RD72/Grande rue, le département pourrait participer aux travaux, une coordination avec la construction de la fromagerie est à prévoir.

POINTS A VOIR

- **Travaux à la Cure** : Les locataires ont été rencontrés pour leur faire part des projets de la commune quant à la rénovation énergétique du bâtiment. Des demandes de devis sont en cours quant à l'isolation extérieure, le remplacement des fenêtres et/ou volets, afin d'évaluer l'enveloppe financière du projet.

Les arbres du verger installés avec le plan paysage sont à tailler M. Rebetez sera contacté pour des conseils.

- **Cérémonie du 11 novembre** : RDV à 11h00 au monument aux morts.

- **Bulletin municipal** : le dernier bulletin date de janvier 2022, une prochaine édition est prévue en décembre 2022 ou janvier 2023. Les élus sont mis à contribution pour les articles qui leur tiennent à cœur.

- Colis de Noël : Mme L. Artel & M. Y Juguet se chargeront de solliciter les entreprises locales pour la confection des colis de Noël.
- Site internet : le site internet de la commune créé par M. Jacques Berhault, doit être mis en conformité aux normes RGPD, le devis s'élève à 198€. Des modifications sont également à apporter chez OVH hébergeur du site internet.

COURRIERS DIVERS

- M. Thierry LAURENT nous informe de sa reprise du camion pizza de Marie'pizz, pas de changement de jour de présence.

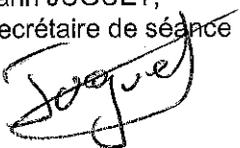
INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

- Périscolaire : des parents ont informé les Maires des communes du RPI de la Joux de l'impossibilité d'inscrire leurs enfants à la cantine faute d'un nombre suffisant d'encadrants. Mme le Maire n'en a pas été avertie par l'association Familles Rurales en charge de la prestation. Une réunion sera programmée avec le directeur.
- Manifestations publiques : Mme le Maire rappelle aux associations que toutes les manifestations organisées dans l'espace public en extérieur ou dans la salle des fêtes doivent être déclarées à la sous-préfecture au plus tard 1 mois avant l'événement.
- PLUI : les élus ont rencontré les cabinets Au-delà du fleuve et Soliha pour les projets de la commune le 20/10/2022.
- CVS MAS Le Château/Eveil : les travaux à Levier ne sont pas encore terminés, les résidents de la MAS Le Château devraient rejoindre leurs nouveaux locaux avant Noël. L'Eveil fait part du manque d'un enseignant.
- Le problème d'éclairage public route de Villers est résolu.
- Des enfants du village sollicitent la commune pour l'installation de porte-vélos vers l'école.
- La date de la prochaine réunion du conseil municipal n'est pas fixée.

La séance est levée à 23h00.

A Villeneuve d'Amont, le 20/10/2022

Yann JUGUET,
Secrétaire de séance



Marie-Claire MONNIN,
Maire de Villeneuve d'Amont



